



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2025.61

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 19 MAI

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 13 mai 2025

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA CREATION DU PARC DE LA KAMOURASKA

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND – VINCENT – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – CURTIL – PIGNY A. – PIGNY R. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CORNEC – CHARPENTIER-LOMBARD – CHAPPEL – BARBOTIN – MAGDELAINE – PRADAS – ABDALLAH

Etaient absents représentés : Procuration de Guy PATRIS à Nadège ANCHISI, de Françoise MULLER à Maurice SIMON

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Josiane PIERRE, Elodie KAMANDA, Yannick LE PRIOL, Daniel FAVARIO, Joanny DEGUIN, José Fernando RUIZ, Florence CLERICI, Anne FAVRELLE, Michel GHERSIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

La commune de Gaillard s'est engagée dans la création d'un parc dans le quartier du Chalet à proximité de l'EHPAD la Kamouraska.

Une étude de définition menée en 2023 avec le cabinet AVIVERT a permis de dresser les enjeux du projet et de mieux cerner les besoins de la population.

En parallèle, le bailleur Haute-Savoie Habitat et Annemasse Agglo, propriétaires d'espaces dans le périmètre projeté, ont été associés aux réflexions concernant cet aménagement. La commune a obtenu leur accord pour poursuivre les démarches foncières et réaliser les travaux sur le site.

Nature des dépenses	MONTANT HT	MONTANT TTC
Etudes et frais divers	47 000.00 €	56 400.00 €
Maîtrise d'œuvre + CSPS	35 106.00 €	42 127.20 €
Travaux	851 085.00 €	1 021 302.00 €
<i>Montant total</i>	<i>933 191.00 €</i>	<i>1 119 829.20 €</i>

Le marché de travaux a été lancé en mars 2025 avec une remise des offres au 14 avril 2025 pour un début de travaux à l'été 2025.

Le financement de l'opération est prévu comme suit :

Nature des recettes	taux	Montant HT
Autofinancement par la Commune de Gaillard	64,1 %	598 175€
CDAS 2024	8,55 %	79 787,83€
Région (sollicitée 2025)	27,35 %	255 227,74€
Montant Total	100 %	933 191,00€

VU les articles L. 2331-4 et L. 2331-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que « La commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'Etat, de la Région et du Département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale » ;

CONSIDÉRANT l'enjeux de la création du parc de la Kamouraska pour la commune ;

CONSIDERANT l'éligibilité aux crédits CRTE de la région ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN - BOSLAND - VINCENT - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - FIGUIÈRE - MAITRE - SIMON - CURTIL - PATRIS - PIGNY A. - PIGNY R. - FOURNIER - SIMULA - JUGET - CORNEC - CHARPENTIER-LOMBARD - CHAPPEL - MULLER - BARBOTIN - MAGDELAINE - PRADAS - ABDALLAH)

Article 1 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du CRTE, au taux de 27,35 % environ pour un montant de subvention à hauteur de 255 227,74€.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 3 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN

La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-préfecture le :

28/5/25

- de sa mise en ligne le :

2/6/25



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Françoise Magdelaine', written over a faint circular stamp.